

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUITE AUX ANNONCES d'E. MACRON et F. RIESTER

le 6 MAI 2020



Les premières annonces d'Emmanuel Macron et Franck Riester faites hier 6 Mai 2020 pour la culture étaient très attendues. Si elles semblent aller dans le bon sens à première vue, et répondre en partie aux attentes de notre secteur (notamment la prolongation des droits des intermittent-e-s du spectacle jusqu'au 31 août 2021), nous pensons que nous devons rester très vigilant-e-s sur les modalités d'application de ces mesures qui vont être mises en œuvre par la Ministre du Travail Muriel Pénicaud et le Directeur de Pôle Emploi.

Tant que nous n'aurons pas accès aux différents décrets et règlements d'application de ces mesures, nous nous dispenserons de tout triomphalisme.

Dans un premier temps, **nous nous félicitons que des revendications quasi-communes aient été portées par l'ensemble des organisations syndicales et extra-syndicales (Fédérations, Coordinations,..)** et qu'elles aient été largement partagées par le biais de différentes pétitions qui ont joué en notre faveur. Ce qui démontre, une fois de plus, l'intérêt de l'unité dans l'action et d'une forte mobilisation.

Par ailleurs, nous pensons que la méthode Macron-Riester pose un sérieux problème par rapport au fonctionnement démocratique. En effet, AUCUN syndicat du secteur culturel, pas plus que les Coordinations d'Intermittent-e-s et Précaires (CIP) n'ont été consultés sur leurs revendications ni invités à débattre avant l'annonce de ces mesures. Seuls quelques "personnalités" de la Culture (dont on peut se demander d'où elles tiennent leur légitimité à négocier avec le gouvernement au noms des salarié-e-s du spectacle) avaient été invitées.

Le "Pacte de Confiance" (dont a largement parlé Emmanuel Macron) reste également un projet extrêmement flou. A nouveau, il s'agit d'un effet d'annonce, mais nous voyons mal comment il pourrait être mis en œuvre concrètement alors que beaucoup d'écoles resteront fermées jusqu'en Septembre. Combien d'artistes et technicien-e-s pourraient mener des projets dans des écoles sur l'ensemble des intermittent-e-s ? Comment seraient-ils/elles rémunéré-e-s ? La prolongation des droits jusqu'au 31 Août 2021 serait-elle conditionnée par le fait d'accepter des interventions en milieu scolaire ? Nous souhaitons rappeler que les interventions en milieu scolaire et animations en centre de loisirs relèvent de compétences particulières, que ce n'est ni le métier des artistes ni celui des technicien-ne-s et que nous ne souhaitons pas prendre la place de celles et ceux qui font cela bien mieux que nous.

Par ailleurs, nous refusons toute tentative de "donnant-donnant" ou d'intimidation sur ce sujet.

Aucunes annonces n'ont été faites à ce jour ni en faveur des primo accédant-e-s au régime, ni en faveur des travailleuses en congés maternité et de celles et ceux qui n'ont pas pu ouvrir des droits.

Les intermittent-e-s du spectacle ne sont que l'arbre qui cache la forêt des privé-e-s d'emploi et des autres travailleuses à emploi discontinu qui sont toujours en attente de mesures fortes. À ce sujet les questions restent entières.

Nous continuerons donc à porter nos revendications, tant qu'il le faudra, et restons mobilisé-e-s

Nous remercions et saluons le travail des camarades et des collègues syndiqué-e-s ou non qui ont agi avec les moyens très restreints liés au confinement pour défendre et faire valoir nos droits tant au niveau local que national.

Sud Culture Solidaires